



# CLASSEMENT DE MEUBLÉ

Collectivités Hébergeurs

## “ FAITES CLASSER VOTRE MEUBLÉ DE TOURISME ! ”

Valable 5 ans

*Vous voulez développer et fidéliser votre clientèle en garantissant un niveau de qualité et de confort de votre hébergement conforme à ses attentes ?*

Corrèze Tourisme assure le classement de votre meublé. Ce classement vous permet de bénéficier d'un abattement fiscal, de l'adhésion à l'ANCV et d'un référencement sur les sites web de Corrèze Tourisme, du Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine et de votre Office de Tourisme partenaire. Il permet également de limiter l'impact de la taxe de séjour payée par vos clients.

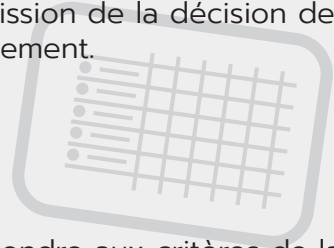
### CE QUE L'AGENCE PROPOSE



175 €

Tarif dégressif en fonction du nombre de meublés à classer

- La mise à disposition des documents de classement ainsi qu'un auto-diagnostic permettant d'évaluer le niveau de classement auquel peut prétendre votre meublé.
- La visite de classement de l'hébergement et des conseils sur la gestion de votre meublé, sa promotion, sa commercialisation, la réglementation applicable.
- L'émission de la décision de classement.



### Prérequis

✓ Être propriétaire d'un hébergement touristique et répondre aux critères de la grille.

RETROUVEZ TOUS LES SERVICES SUR [PRO.TOURISMECORREZE.COM](http://PRO.TOURISMECORREZE.COM)

Vos interlocutrices



**Nathalie Jammet**  
05 44 41 90 24 • [njammet@correze.fr](mailto:njammet@correze.fr)



**Anne Derachinois**  
05 44 41 90 32 • [aderachinois@correze.fr](mailto:aderachinois@correze.fr)